

Les diacres

25 août 2017

[Print](#)

Jean RODHAIN, « Les diacres », *La Vie Catholique*, interview par François Séjourné, 14-20 octobre 1964.

Les diacres

Le Concile vient de voter en faveur d'une restauration du diaconat. François Sejourné a interrogé l'un de ceux qui ont fait le plus en France pour obtenir cette décision : Mgr Rodhain, secrétaire général du Secours Catholique.

Jusqu'ici, un diacre, c'était quelqu'un qui allait devenir prêtre. Or, grâce à une récente décision du Concile, voici que des diacres pourront rester diacres : ce sera une fonction permanente. En quoi, Monseigneur, consistera leur tâche ?

-Le Concile a déjà répondu. Baptiser, prêcher, donner la communion, recevoir le consentement de mariage, bénir et présider au culte, exercer des fonctions administratives ou charitables : telles seront les fonctions des diacres.

Le diacre n'est un laïc : il fait partie (avec l'évêque et le prêtre), de la Hiérarchie. Et le diaconat est intimement lié à l'Eucharistie : au mystère du pain consacré, et du pain partagé.

- *Quels seront, en France, la situation et le rôle des diacres ?*

- Ce sera aux évêques de France de le préciser : pour le moment, nous ne pouvons pas même savoir s'il y aura, ou non, des diacres en France.

On sait du moins pourquoi le diaconat a été créé dans l'Église naissante.

« Nous ne pouvons tout faire, s'écrie saint Pierre, au lendemain de la Pentecôte. Afin de nous consacrer entièrement, nous, Apôtres, au ministère de la Prédication, déléguons le service des pauvres, à des spécialistes. » Et les Apôtres instituent le diaconat : le premier mouvement spécialisé dans l'Église.

- *Pensez-vous que, actuellement, la France a besoin de diacres ?*

Ils libéreront les prêtres des tâches qui, précisément, reviennent aux diacres : visites des malades, catéchismes, colonies de vacances, patronage et œuvres diverses. Ainsi les prêtres pourront se consacrer davantage à des études théologiques, à la prédication, à la direction de conscience, à l'aumônerie d'Action Catholique.

- *Quelles difficultés, quels problèmes soulèverait, en France, cette restauration du diaconat ?*

- D'abord, il faudra former ces diacres. Pour eux, il sera nécessaire de fonder des séminaires spéciaux. Ils y trouveront une formation intellectuelle d'ordre classique, mais aussi une formation technique, différentes de celles qui sont données aux futurs prêtres.

Autre difficulté : celle du budget. Et cela aussi, c'est nouveau. Le diacre, vous le savez, pourra être un homme marié, il aura besoin d'un salaire familial. Recevra-t-il des appointements correspondant à un travail à temps complet ? ou bien le diacre travaillera-t-il en usine ou en bureau ? Il faudra résoudre ce problème : sinon, il est inutile de songer à restaurer le diaconat.

D'autre part, comment sera assurée la formation spirituelle du diacre ? Il ne sera pas tenu de dire le bréviaire ; il ne célébrera pas la messe. Il faudra établir des obligations (lectures, etc.) et un encadrement spécialement adaptés aux diacres.

Seront-ils disséminés dans les paroisses ? Dans ce cas il est à craindre que les situations de fait les contraignent peu à peu à un rôle de sacristain de première classe. Au VIII^e siècle, ils étaient « au service de l'évêque », détachés dans les paroisses auprès des pauvres. De la même façon, aujourd'hui, ils pourraient obéir au curé de la paroisse, mais relever, pour leur encadrement, leur formation régulière, d'un supérieur diocésain, ou régional : l'archidiacre. Ces « archidiacres » d'ailleurs, existent encore de nos jours : mais ils n'ont plus de diacres au-dessous d'eux...

Enfin le diacre, je le répète, pourra être un homme marié ; et ce ne sera pas un laïc. Voici donc, à la suite de ce vote du Concile, que pourra entrer dans la Hiérarchie un homme qui mènera une vie familiale, conjugale : les problèmes familiaux ne seront donc plus réservés au laïc.

- *Comment les diacres seront-ils choisis, appelés ?*

- actuellement, dans un grand séminaire, à l'heure du choix, il n'y a que deux solutions possibles : ou bien le sacerdoce, avec l'obligation du célibat, les responsabilités du confessionnal ; ou bien... rien du tout : le retour pur et simple au laïc.

Voulez-vous une comparaison ? Imaginez que dans une ville, on décide que dans toutes les cliniques les fonctions seront télescopées : il n'y aura plus des infirmières et des chirurgiens, mais les infirmiers seront en même temps chirurgiens et les chirurgiens seront en même temps infirmiers. Que se passe-t-il ? Les infirmiers seront mal à leur aise pour opérer... et les chirurgiens excédés, surmenés de devoir soigner.

L'Église aussi a besoin de se spécialiser. Elle orientera donc vers le sacerdoce ou le diaconat.

- *Après les diacres mariés, verrons-nous des prêtres mariés ?*

- Ce qu'a décidé le Concile ne touche pas au sacerdoce.

En ce qui concerne les diacres, ne l'oubliez pas : un homme marié pourra être ordonné diacre ; mais un diacre ne pourra pas se marier.

- *Le diaconat existe-t-il ailleurs que dans l'Église catholique ?*

- Le diaconat (diacres, diaconesses) existe, très vivant, chez les protestants. Les orthodoxes ont, de leur côté, des diacres mariés. Je connais, personnellement, l'un d'entre eux, père de famille nombreuse.

Ainsi, si les chrétiens séparés retrouvent l'unité, la restauration, dans l'Église catholique, du diaconat, sera un point de rapprochement.

URL source: <https://fondationjeanrodhain.org/jean-rodhain-textes-de-jean-rodhain/1964/les-diacres>